



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

publicité mensongère

Question écrite n° 116393

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur les publicités mensongères publiées dans la presse nationale par « sauvegarde de retraites ». En effet, le journal « Le Figaro » a publié une publicité illustrée particulièrement choquante et caricaturale, dans son édition du jeudi 30 novembre dans la page « débats ». Cette publicité est choquante, car elle jette à la vindicte des lecteurs, peu ou pas informés de ce dossier ultramarin, des compatriotes sous l'intitulé « Vous trouvez ça normal ». De plus, l'argumentation développée est réductrice et caricaturale, affirmant que tout fonctionnaire qui prend sa retraite sous les cocotiers voit sa pension majorée de 35 à 75 %. Ces allégations brutes de tout commentaire équilibré et contradictoire, sur des retraites jackpot qui seraient devenues intolérables, méritent une mise au point rapide des pouvoirs publics, pour éviter que ne se développe une campagne mensongère de désinformation et d'ostracisation, de plusieurs milliers de nos compatriotes qui peuvent s'estimer injustement diffamés(es) suite à cette publicité stigmatisante. Une action de clarification des pouvoirs publics se justifierait pleinement, pour rétablir la vérité sur les véritables effets bénéfiques de cette majoration pour l'économie et le climat social en outre-mer. Une réaction rapide s'impose pour interrompre cette campagne mensongère orchestrée pour nuire à ce dispositif qui n'est en aucun cas une dérive inacceptable. Il conviendrait d'ailleurs de s'interroger sur la position du bureau de vérification de la publicité sur un tel contenu polémique et mensonger. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116393

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 725